

## Auto-évaluation de la contribution aux ODD



**Résultats :** Le jardin partagé apporte une réponse à un besoin identifié mais qui n'avait pas pu être satisfait par les résidents et le bailleur social. Il permet de créer du vivre ensemble et de la mixité sociale au sein du quartier, de développer des liens intergénérationnels et de permettre à des personnes parfois isolées de partager leurs compétences. Il apporte aux résidents qui ont des moyens très limités, des fruits et légumes « bio » et gratuits. Les usagers peuvent ainsi mieux équilibrer leur alimentation avec des produits frais et sains.

- Quelques chiffres : o Nb de participants : 26 o Nb de résidents de la résidence Lionel LHOMME participants régulièrement : 10 o Nb des autres habitants du quartier participant régulièrement : 11 o Nb de temps festifs associés : 4 Les jardins éclatés se développent progressivement. Quatre sont déjà « autonomes » et deux sont en phase d'accompagnement. De nouvelles demandes apparaissent.

**Quoi :** L'objectif est de sensibiliser les publics et plus particulièrement les plus fragiles à l'importance du développement durable par le biais de création de deux types de jardins sur Saint Médard en Jalles : 1- Un jardin partagé dans une résidence d'hébergement temporaire à caractère social : Cette résidence accueille des personnes en précarité avec un fort taux de familles monoparentales et de travailleurs pauvres en quête de lien social, de vivre-ensemble et d'animations conviviales. 2- Des jardins éclatés dans Saint Médard en Jalles : L'idée est donc de proposer de créer des espaces en grandes jardinières dans plusieurs coins de la commune, d'apprendre aux résidents à préparer la terre « en lasagnes », semer, planter, arroser, récolter, partager, composter... et « essaimer » le concept au gré des rencontres.

**Pour quoi :** Pour le Jardin partagé, ce sont les résidents et le régisseur de l'OPHLM (Aquitanis) qui ont exprimé le désir de profiter du jardin commun de la résidence très peu utilisé et d'en faire un potager, devenu, depuis un jardin partagé. En ce qui concerne les jardins éclatés ce sont les opportunités qui font les occasions.

**Comment :** L'association s'est d'abord donnée comme objectif d'intégrer la notion de protection de l'environnement dans toutes ses actions. Au cours des derniers mois, forte d'une première expérience humaine et écologique réussie avec la création et le développement du « jardin partagé », il nous a semblé pertinent et enthousiasmant de créer un, ou plutôt, des projets complémentaires sous la forme des « jardins éclatés ». Le principe est de diffuser une expérience simple, d'encourager les habitants en proximité à s'en saisir puis de leur laisser la liberté et l'autonomie de le pérenniser... ou non.



### Les partenaires :

Les quatre structures d'animation de la vie sociale de l'association ConfluenceS, la ville de Saint Médard en Jalles, les bailleurs Aquitanis, Domofrance, Clairsienne, l'association Place aux jardins, Bordeaux-Métropole et la Fondation de France (au lancement du jardin partagé en 2018), le foyer Marc Boeuf, une école, deux stagiaires en alternance en DEJEPS Développement durable, les habitants...

### Coût total:

7750€

### Partenariat financier :

Investissement personnel: 2500€  
Subventions publiques: 2500€  
Partenariats privés: 2500€  
Autre : 250€

Remarques :